

**Société Coopérative Agricole à capital variable
TERRES DU SUD
Place de l'Hôtel de Ville
47320 CLAIRAC
RCS AGEN 381 561 844
N° agrément : 11294**

**EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
PLENIERE DU 6 DECEMBRE 2023**

« .../... »

PARTIE EXTRAORDINAIRE

16^{ème} résolution – MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 3, 8 et 14 - activité Viti-vinicole

L'assemblée générale décide de supprimer les références aux produits viti-vinicoles de l'article 3 Objet collecte, de l'article 8 – 1.ter obligations des associés coopérateurs et de l'article 14 critères de souscription.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 23 voix pour et une voix contre

***17^{ème} résolution – MODIFICATION DE L'ARTICLE 14 - CRITERE DE SOUSCRIPTION
EXPLOITATION EN COMMUN***

L'Assemblée générale décide d'ajouter la mention "et/ou de palmipèdes" au critère de souscription de capital concernant l'exploitation en commun pour la prestation d'élevage, et de modifier l'article 14 comme suit :

"Activité d'exploitation en commun

0,2 % du chiffre d'affaires réalisé avec la coopérative pour les prestations de Ponte (hors TVA) plafonnés à hauteur de 0,2% des prestations de l'exercice précédent.

Et 0,05 % du chiffre d'affaires réalisé avec la coopérative pour les prestations d'élevage de volailles et/ou de palmipèdes (hors TVA) plafonnés à hauteur de 0,05% des prestations de l'exercice précédent."

Cette résolution est adoptée à la majorité de 22 voix pour et 2 voix contre

***18^{ème} résolution – MODIFICATION DE L'ARTICLE 14 - CRITERE DE SOUSCRIPTION
SERVICE***

L'Assemblée générale décide de modifier le critère de souscription du capital social pour l'activité service et de le passer à 0,1% au lieu de 0,2 % et de modifier l'article 14 paragraphe "Activité "Services"" en conséquence.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 24 voix pour et 1 voix contre

.../... »

Certifié conforme
Le président,
Patrick GRIZOU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Grizou', is written over the printed name 'Patrick GRIZOU'.